



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO Z-17-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO Z-17-01

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-17-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO PC-17-01

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ;

Que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 mars 2026, le premier projet de règlement numéro Z-17-04 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01.

Que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 mars 2026, le projet de règlement numéro PC-17-05 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01.

Que conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.-A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **21 avril 2026 à 18 h 30** au **Chalet en bois-rond situé au 501, rue des Mille-Fleurs** (Québec), Montebello, JOV 1L0.

Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera les projets et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Que l'objet du premier projet de règlement numéro Z-17-04 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 vise à modifier les normes concernant les piscines, les spas et les clôtures sur l'ensemble du territoire.

Que l'objet du projet de règlement numéro PC-17-05 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01 vise à modifier la définition du mot piscine.

Que le premier projet de règlement numéro Z-17-04 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 ainsi que le projet de règlement numéro PC-17-05 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01 peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures d'ouvertures du bureau municipal ou en ligne sur le site internet de la Municipalité (www.montebello.ca).

Donné à Montebello ce 20^e jour du mois de mars 2026.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20^e jour du mois de mars 2026 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mars 2026.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier